

METZ, le 26 novembre 2009

22

R A P P O R T

**OBJET : MARCHÉ DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE DES
BIBLIOTHÈQUES-MEDIATHÈQUES DE METZ,
ET RENOUVELLEMENT DU PROGICIEL DE GESTION.**

Dans la société de l'information, le service des Bibliothèques-Médiathèques a la double fonction d'organiser un service documentaire encyclopédique et de valoriser la diversité du patrimoine intellectuel messin. Ces missions sont engagées dans la perspective du rayonnement de notre ville dans les murs et hors les murs.

L'organisation des bibliothèques se transforme : la gestion matérielle des collections multimédias ne suffit plus : il faut organiser les lieux pour accueillir la population de façon plus conviviale, il faut que les informations soient rassemblées et diffusées par le service selon les modes de communication contemporains, notamment dans l'univers numérique.

Jusqu'à présent, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz disposent d'un outil informatique composé d'un progiciel de gestion doté d'une interface Internet sur un site autonome (<http://bm.metz.fr>). Le progiciel est de conception et de technologie anciennes, il n'est surtout plus développé ni même maintenu par son éditeur.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à lot unique (applications et matériels) visant à réorganiser les services en ligne des Bibliothèques-Médiathèques de Metz : édition du site Internet et des publications numériques, fonctionnalités interactives pour les adhérents, emprunteurs ou non, organisation d'un catalogue partagé avec différentes institutions et gestion informatisée des activités du service au sein de l'offre culturelle globale de la politique municipale.

Cette opération estimée à 850.000 € TTC est susceptible de subventions, notamment pour l'équipement en matériels de numérisation dont le Conseil municipal a approuvé le principe le 30 avril 2009 sous le titre de « Figures de Metz ».

D'où la motion suivante :

M O T I O N

OBJET : MARCHÉ DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE DES BIBLIOTHÈQUES-MEDIATHÈQUES DE METZ, ET RENOUVELLEMENT DU PROGICIEL DE GESTION.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 76 ;

VU la délibération en date du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT.

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le système informatique de gestion des Bibliothèques-Médiathèques de Metz et de l'adapter à la société de l'information par le développement de services numériques ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de lancer une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, pour la passation d'un marché à lot unique (applications et matériels) pour le développement des services en ligne des Bibliothèques –Médiathèques et le renouvellement de son progiciel de gestion pour un coût global estimé à 850 000 € TTC.

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation de l'attributaire du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle afférente à ce marché, y compris les avenants dans les limites prévues par l'article 19 du Code des Marchés Publics ;

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget d'investissement du service Bibliothèques-Médiathèques pour les exercices 2010 et 2011.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE